



- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS**
 Anciennes cannières, article L562-6 du code de l'environnement
- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - PROTECTION DES SITES**
 Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 Gaz
- PT1 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES**
 Servitudes de protection des centres d'émission radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES**
 Les codes NCR limités pour les différents types d'obstacles n'apparaissent pas sur le plan
 Lignes aériennes
 Télécommunication - protection contre les obstacles
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- T1 - VOIES FERREES**
 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives aux chemins de fer

- FONDS DE CARTE**
 Limites de communes
 Bâtiment
- RESEAU ROUTIER**
 Autoroute
 Nationale
 Départementale
 Autre

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (T1bis (TRAPL) et T3 (ORTOGAZ)) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP:
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).

Pour tout travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : IGN-RDT-COPOR2016 ; DRIEE-IF ; DDT95 (SUP_01_2017)
 Auteur : DDT95/AVT/PG
 Date : 03 mars 2017

COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



N° INSEE : 95563
 PLU approuvé en conseil municipal le 28 mars 2017
 Mise à jour le 20 janvier 2025